

Génie sanitaire.—Ce service s'occupe de l'administration des lois sanitaires dans les travaux publics; il surveille l'état de santé des ouvriers employés dans la construction des édifices publics, des canaux, chemins de fer et autres chantiers publics.

Par une entente conclue avec les autorités sanitaires des Etats-Unis, ce service comporte également l'inspection des sources d'approvisionnement d'eau des voituriers publics qui font le service international et interprovincial entre le Canada et les Etats-Unis. Il poursuit des investigations concernant la pollution des cours d'eau limitrophes, en collaboration avec les officiers de la Santé des Etats-Unis. La surveillance de l'approvisionnement d'eau des voituriers publics sur les eaux intérieures du Canada et de ceux qui font le service international et interprovincial est une autre de ses fonctions. Cette branche collabore avec les autres départements fédéraux en ce qui regarde l'application des méthodes sanitaires dans les parcs nationaux et aux campements d'été sur les terres domaniales; avec l'Association Américaine des Chemins de Fer en ce qui regarde les règlements sur la salubrité; avec les départements provinciaux de Santé et le Service de Santé des Etats-Unis en ce qui regarde l'approvisionnement d'eau des voituriers publics qui font le service international et interprovincial.

Divisions des médicaments brevetés.—Cette division voit à ce que les préparations médicinales brevetées ne soient pas nuisibles à la santé et que les étiquettes ne puissent induire le public en erreur. L'enregistrement de médicaments préparés selon des formules secrètes et qui ne figurent pas à la pharmacopée est obligatoire; elle a un contrôle sur les drogues nocives entrant dans la fabrication de ces remèdes et les représentations concernant leur usage.

Laboratoire d'hygiène.—Ce laboratoire s'occupe principalement du contrôle de produits biologiques dont on se sert pour le traitement des maladies humaines, surtout en ce qui concerne la puissance de certaines toxines, antitoxines et autres préparations sérologiques. Les vaccins bactériens et autres sont examinés pour en déterminer la pureté, la stérilité et la puissance. La puissance de drogues à effet violent, telles que la digitaline, le strophante, l'ergotine, la piturine et les salvarsans est mise à l'épreuve, et la standardisation de ces drogues est effectuée par le laboratoire conformément aux normes établies par la Société des Nations. Ces standards sont communiqués aux fabricants qui veulent en faire usage. L'analyse des désinfectants a pour but la vérification des propriétés germicides. Le laboratoire rend toutes sortes d'autres services aux départements administratifs et s'occupe également de recherches.

Produits alimentaires et drogues.—Dans cette branche, les services d'inspection et de laboratoire s'occupent principalement de l'administration de la loi des produits alimentaires et des drogues, loi réglementaire passée dans le but d'empêcher l'importation et la vente de produits adultérés ou portant des étiquettes qui peuvent induire en erreur. Les laboratoires établis à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver analysent des échantillons pris parmi des stocks suspects, et chaque fois que l'on découvre une contravention, des mesures correctives sont appliquées immédiatement. La qualité d'un grand nombre de produits a été standardisée; on s'efforce surtout d'avoir des étiquettes aussi descriptives et véridiques que possible. Le service de laboratoire s'étend également à d'autres divisions et il existe une collaboration réelle avec les autres départements de l'administration.